



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Cayenne, le 09 MARS 2017

Le recteur de région académique  
Recteur d'académie  
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les enseignants  
du premier degré de l'académie

S/c de M. le Directeur d'Académie Adjoint des  
services de l'éducation nationale  
S/c de Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale  
adjointe au DAASEN  
S/c de Mmes et MM les Inspecteurs de l'éducation  
nationale  
S/c de Mmes et MM les Chefs d'établissement  
S/c de Mmes et MM les Directeurs  
d'établissements spécialisés

DPE1  
Division des Personnels  
Enseignants du 1<sup>er</sup> Degré

Chef de division  
Jean RAMERY

Bureau de Gestion collective

Affaire suivie par :  
Nadine PALMOT  
Tél. : 05 94 27 20 33

Muriel DRAYTON  
Tél. : 0594 27 20 45

Laury-Anne CASCA  
Tél. : 0594 27 20 44

Courriel :  
Gestionco.dpe1@ac-  
guyane.fr

Référence:  
DPE1/JR/NP/2017-N° 157

B.P. 6011  
97306 Cayenne cedex

Objet : Préparation du mouvement intra départemental : demande de bonification de barème au titre du rapprochement de conjoints - Rentrée scolaire 2017.

P.J : Annexe (formulaire à compléter).

Les personnels enseignants du premier degré souhaitant formuler une demande de majoration de barème au titre du rapprochement de conjoints dans le cadre du mouvement intra départemental pour la rentrée scolaire 2017 sont priés de remplir le formulaire ci-joint (voir annexe).

Les intéressés doivent obligatoirement remplir ce formulaire et le transmettre à la DPE1 par courriel [gestionco.dpe1@ac-guyane.fr](mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr) :

**Pièces justificatives :**

- **Pour les agents mariés ou dont le mariage est intervenu au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**
  - Extrait d'acte de mariage ou photocopie du livret de famille.
- **Pour les agents liés par un pacte civil de solidarité (Pacs) :**
  - Pour les PACS établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : copie du PACS.



- Pour les PACS établis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2016 : copie du PACS, avis de l'imposition commune de l'année 2016 et /ou une déclaration sur l'honneur (papier libre) d'engagement à se soumettre à l'imposition commune signée des deux partenaires.
- **Pour les agents ayant un enfant à charge âgé de moins de 20 ans, né et reconnu par les deux parents ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un enfant à naître :**
  - Photocopie du livret de « concubinage » ou extrait d'acte de naissance de l'enfant né et reconnu par les deux parents, ou attestation de reconnaissance anticipée des deux parents établie avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels.

**Pièces justifiant la situation professionnelle du conjoint :**

- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, de moins de 3 mois (contrat de travail accompagné des bulletins de salaire) ;
- Inscription au Pôle emploi, attestation de moins de 3 mois.

**Transmission des dossiers :**

Le dossier complet devra être adressé par courriel **avant le vendredi 17 mars 2017** délai de rigueur à l'adresse suivante : [gestionco.dpe1@ac-guyane.fr](mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr)

Pour le Recteur et par délégation  
Le Directeur académique adjoint  
des services de l'Éducation Nationale  
de Guyane

  
Joseph VALLANO



## Mouvement intra départemental rentrée scolaire 2017

### DEMANDE DE BONIFICATION DE BAREME AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Formulaire à retourner accompagné des pièces justificatives avant le 17 mars 2017 par courriel :  
[gestionco.dpe1@ac-guyane.fr](mailto:gestionco.dpe1@ac-guyane.fr)

NOM : .....NOM PATRONYMIQUE : .....

PRENOM : .....Date de naissance : .....

Adresse : .....

Tél fixe : .....Tél portable : .....

Courriel : .....

#### SITUATION PERSONNELLE :

Marié(e)  Pacsé(e)

Date de mariage ou PACS ou Concubinage : .....

Commune de résidence professionnelle du conjoint : .....

Date début séparation : .....Durée de la séparation au 31/08/17 : .....

#### → Pièces justificatives à joindre à votre demande :

- **Pour les agents mariés ou dont le mariage est intervenu au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2016 :**
  - Extrait d'acte de mariage ou photocopie du livret de famille.
- **Pour les agents liés par un pacte civil de solidarité (Pacs) :**
  - Pour les PACS établis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : copie du PACS.
  - Pour les PACS établis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> septembre 2016 : copie du PACS, avis de l'imposition commune de l'année 2016 et/ ou une déclaration sur l'honneur (papier libre) d'engagement à se soumettre à l'imposition commune signée des deux partenaires.
- **Pour les agents ayant un enfant à charge âgé de moins de 20 ans, né et reconnu par les deux parents ou ayant reconnu par anticipation au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un enfant à naître :**
  - Photocopie du livret de « concubinage » ou extrait d'acte de naissance de l'enfant né et reconnu par les deux parents, ou attestation de reconnaissance anticipée des deux parents établie avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les enfants adoptés ouvrent les mêmes droits que les enfants naturels.

#### Pièces justifiant la situation professionnelle du conjoint :

- attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, **de moins de 3 mois** (contrat de travail accompagné des bulletins de salaire) ;
- inscription au Pôle emploi, **attestation de moins de 3 mois.**

Fait à ....., le ..... Signature de l'intéressé(e)